

## Quelle formalité accomplir selon mon projet de construction ?

Les principales caractéristiques des différentes demandes sont les suivantes :

	Déclaration Préalable	Permis de Construire une Maison Individuelle et/ou ses annexes	Permis de Construire	Permis de Construire modificatif	Permis d'Aménager
Délai d'instruction	1 mois	2 mois	3 mois	2 mois pour PCMI / 3 mois pour PC	3 mois
Constructions concernées	construction de moins de 20 m <sup>2</sup> de SHOB  clôtures et piscines  modification de l'aspect extérieur d'une construction  division de terrains et réalisation d'un lotissement ayant un accès direct à une voie publique  changement de destination sans travaux	construction d'une maison individuelle  construction d'un garage ou annexe de plus de 20 m <sup>2</sup> SHOB  agrandissement d'une maison existante	autres constructions  changement de destination d'un bâtiment créant plus de 20 m <sup>2</sup> de SHON  réhabilitation importante d'un bâtiment  changement de destination avec travaux modifiant la façade	Modifications mineures sur un permis en cours de validité : - modification de l'aspect extérieur (création ou suppression d'une ouverture...) - réduction ou augmentation mineure de l'emprise de la construction ou de la surface hors œuvre brute - changement de destination d'une partie des locaux	création d'un lotissement nécessitant des aménagements ou des voiries internes

### Le certificat d'urbanisme :

- le certificat d'urbanisme d'information permet de connaître le droit de l'urbanisme applicable au terrain et renseigne sur les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participations d'urbanisme (délai d'instruction d'1 mois). Il est demandé par le notaire dans le cadre de la vente d'un terrain bâti ou non bâti.

- le certificat d'urbanisme opérationnel, indique, en plus des informations données par le certificat d'urbanisme d'information, si le terrain peut être utilisé pour la réalisation d'un projet et l'état des équipements publics existants ou prévus qui desservent ou desserviront ce terrain (délai d'instruction de 2 mois).

Quelles pièces à fournir pour demander l'autorisation de réaliser mon projet ?

- demande de déclaration préalable
- demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes
- demande de permis de construire
- demande de permis de démolir
- demande de permis d'aménager
- demande de certificat d'urbanisme
- notice explicative des pièces à fournir dans les demandes